Image not found or type unknown

achat d un vehicule non homologué

Par **sylvie2501**, le **29/12/2011** à **14:35**

nous avons acheter un vehicule en aout 2010 .cela fait 16 mois .nous avons rouler 2 semaine avec et panne . c est au garage que nous avons appris qu il n etait pas homologué avec confirmation de cryler . cela fait donc 15 mois que notre voiture est au garage l expert traine a fond je ne comprend pas sa facon de faire . le vendeur ne nous a pas signaler que le vehicule n etait pas homologué le control technique est ok ainsi que la carte grise soit il y a dessous de table pour le control soit les modifications ont ete faite apres le control. notre voiture est imobiliser donc l assurance est au minimum d apres eux il non meme pas le droit de l assurer vu qu il n est pas homologuer . notre expert traine et traine je ne sais plus quoi faire pour me faire entendre j ai bien ete arnaquer NON ,!!!
je peux pas et je n ai pas le droit de rouler avec !!
moi ce que je demande c est que celui qui nous l a vendu le reprenne et qu il me redonne mes 7 000 euros de plus je rembourse cette somme tout les mois pour rien !! je n ai conduit cette voiture que tres peu .dur dur de rembouser un credit et de n avoir rien au bout
mille merci a tous ceux qui peuvent m aider

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés